

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple -Un But – Une Foi

000 187

DECISION N°2023..... /MDR -SG DU.....

**DETERMINANT LE REPERTOIRE DES FOURNISSEURS DES INTRANTS  
AGRICOLES (ENGRAIS ET SEMENCES ET SEMENCES DE MAÏS HYBRIDE)  
AU TITRE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2023**

**LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de Transition ;
- Vu la Loi n°06-45 du 05 septembre 2006 portant loi d'Orientation Agricole ;
- Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Manuel de Procédures de Gestion administrative, financière et comptable de la Subvention des Intrants agricoles en date du 07 septembre 2022 ;
- Vu la Décision n°2023-00029/MEF-SG du 14 Avril 2023 fixant les prix repères et de cession des intrants agricoles aux producteurs bénéficiant de la subvention de l'État au titre de la campagne Agricole 2023 ;
- Vu la Décision Interministérielle n°2023/00038 /MEF - MDR -SG du 09 Mai 2023 déterminant le mécanisme de réception et de distribution des intrants agricoles subventionnés (engrais et semences de maïs hybride), campagne agricole 2023 ;
- Vu l'Avis de manifestation d'intérêt n°000008 du 09 janvier 2023 pour la mise en place du fichier fournisseur d'intrants Agricole au titre de la campagne Agricole 2023,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les noms et prénoms des opérateurs économiques ayant manifesté leur intérêt pour la fourniture des intrants agricoles (engrais et semences de maïs hybride) au titre de la campagne Agricole 2023 figurent dans le tableau qui suit :

N° ORDRE	NOMS DES FOURNISSEURS	ADRESSES
1	PLANETE DISTRIBUTION	Route de Diondiori face Abattoir Sévaré Tél : 66 02 11 90/ 76266495 / 75 42 12 62
2	DPA-INDUSTRIE-SA	Immeuble Ibrahima DOUCOURE, Rue 337, BP: 92-Bamako-Mali
3	ELY DIARRA KO2	Niono Tél : 66 76 61 28/77 44 86 42
4	TOGUNA AGRO-INDUSTRIE	Tél: 223 203081/20203081-BP E: 1218-Porte n°909 Sogoniko-Bamako
5	GIB SARL	Zone industrielle rue 938, porte 1017, tél: 79 13 09 77
6	SEWA AGRO BUSINESS	Hamdallaye ACI 2000, Immeuble Alladji TOURE, Tél : 66 00 33 36/75 29 08 03
7	SGF SAHEL	Niaréla près de l'Ambassade de la russie, rue: 314, porte: 89, tél: 66 78 66 66
8	GLOBAL COMMERCE INTERNATIONAL Sarl	Quartier du fleuve, Immeuble YARA, 1 <sup>er</sup> étage, Tél : 77 31 00 53
9	SOCIETE SALAH MAHMADOU TOURE	Faladié Bamako Mali -Tél: 76 31 75 47 / 66 14 58 58
10	MALI SENE JIGI-SARL	Tél: 76 14 38 39, Rue : 207, Porte 101, Hèrèmakono-Bougouni
11	SOCIETE MOHAMED ALHOUSSEINI MAIGA	Mopti Rue ; 53, Porte : 26, Tél : 76 10 04 87/66 78 91 98
12	AGRO TROPIC	Tél: 223 20220605/66755588- Porte n° 279-Hamdallaye ACI 2000-Avenue du Mali
13	SAD	Sogoniko zone commerciale, Rue : 129, Porte : 909, Tél : 20 20 92 91/20 20 48 44
14	ALIOUNE GROUP	Sokorodji Rue : 521, Portr 24, Tél : 93 14 58 00
15	BACORE SYLLA/ IPRO AGRO SARL	Bamako, Tél : 76 82 95 95/79 45 49 46
16	DIOP ENTREPRISE	Banankabougou, Rue : 874, Porte : 26, Tél : 76 17 17 71
17	ETABLISSEMENT FAGUININE SARL	Hamdallaye ACI 2000, Tél : 76 06 06 36/66 90 28 08

18	GIE AGRO-SYLVO-PASTORAL	Hammabangou, Tombouctou, Tél : 79 87 75 66/65 83 28 67
19	GROUPE ELEPHANT VERT-MALI	Immeuble Waguegems, Avenue de l'OUA
20	GROUPE YENDI-SARL	Magnambougou Projet, Rue : 298, Porte : 412, Tél : 66 72 84 85
21	MAKOURANI SADIO SARL	Medina- coura Bamako, Tél : 75 72 27 58/82 84 69 72
22	MALI FERTILISANT-SARL	Sikasso Médine Tél : 97 10 93 93
23	MALI-ENGRAIS	Sébénikoro Tél : 21 73 69 15/74 51 01 02
24	MAMADOU SIMPARA DIT NFA	Bamako coura, Avenue Mamadou KONATE, Tél :66 75 13 11
25	ORGAFERT SARL	Hamdallaye Av, Cheick Zayed, Imm, Hadja Filifing DIALLO Station OILYBIA Tél : 76 8340 04 / 79 19 02 51 / 65 50 75 75
26	PROFEBA-Mali	Ségou Mali Tél : 76 59 69 17/66 98 91 27
27	RIZ LAC DEBO	BPE:2787 Rue:385 Porte : 231 Hamdalaye ACI 2000 Zone Economique Tél : 66 78 70 59/ 78 45 38 80
28	SANGOYE	Yirimadio route de Ségou face station shell près du stade de 26 mars tel: 20 20 55 46 / 20 20 55 42
29	SENE YIRIWA SO	Kati Coco plaine Tél : 76 48 23 36/66 965 43 04
30	SICOMAF	Lafiabougou terminus Immeuble Issa KONE, Tél : 73 94 16 87
31	SOCIETE AG MOHAMED HOULOULOU ET FILS	Tombouctou Tél: 76406148/66508453/21921318
32	SOCIETE DIANE ET FRERES	Kadiolo Noumoussou, Tél : 79 24 35 55/79 34 04 94
33	SOCIETE MALIENNE DES INTRANTS AGRICOLES ET SERVICES	HAMDALAYE ACI 2000 Immeuble Capitol Transit Rue : 205, Porte : 167, Tél : 66 71 76 34
34	SOCIETE SARATA SARL	San auto-gare Tél : 67 81 09 59
35	SOCODIM SARL	Immeuble Ex JIGISEME, Rue : 390, Porte : 11, Tél : 20 71 60 70/76 23 46 46
36	SOFAVIA-MALI	Koutiala, Hamdalaye, Tél : 73 07 93 53/66 94 47 95

37	SOMADECO	Hamdallaye ACI 2000, Rue : 384, Porte : 508, Tél : 20 77 36 81
38	GOLD SAND WAGUE INVESTMENT SA	Daoudabougou près de l'Ambassade d'Algérie, rue: 436, porte 801, tél: 79 07 61 99
39	YASSAMA SENEQ-SARL	Commune Rurale de Baya Tél : 66 89 58 86
40	AGRI OBTENTION	N°Tomikorobougou, Tél : 69 55 55 10

**ARTICLE 2:** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako le **15 MAI 2023**

**Ampliations:**

- Original.....1
- Primature et tous Ministères.....26
- Toutes Directions MA.....14
- Direction Nationale Agriculture.....1
- APCAM.....1
- Tous Gouverneurs de Région..... 20
- Chrono/Archives..... 2

Le ministre,



**Modibo KEITA**

*Officier de l'Ordre National*

09 JAN 2023

**-000008** AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Dans la perspective de mettre en place le fichier fournisseurs d'intrants Agricoles au titre de la campagne agricole 2023, le Ministère du Développement Rural lance le présent avis à manifestation d'intérêt aux personnes physiques ou morales, régulièrement inscrites au registre du commerce et en règles vis-à-vis des administrations fiscales et parafiscales du Mali.

Les personnes physiques et morales intéressées peuvent manifester leur intérêt dans les domaines ci-dessous :

- **intrants Agriculture :**
  - o fournitures d'engrais chimiques et organiques ;
  - o fournitures de semences hydriques de maïs ;
- **intrants Elevage (Bovins, Ovins, Caprins et Volailles) :**
  - o fournitures d'aliments simplifiés
  - o fournitures d'aliments concentrés bétail viande ;
  - o fournitures d'aliments concentrés ponte ;
  - o fournitures d'aliments concentrés chair ;
- **intrants Pêche (Alevins Clarias et Tilapia) :**
  - o fournitures d'alevins ;
  - o fournitures aliments poissons.



Les candidats intéressés doivent fournir un dossier contenant :

1. la lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur des Finances et du Matériel du Ministère du Développement Rural ;
2. la copie certifiée du statut de la société;
3. le quitus fiscal en cours de validité ;
4. la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'inscription au registre du commerce ;
5. la copie certifiée conforme à l'original du certificat de non faillite datant de moins de trois (03) mois;
6. le contrat de bail ou un titre de propriété ou de cession du siège de la société;
7. les expériences similaires attestées soit par les attestations de bonne exécution, soit par les procès-verbaux de réception;
8. la liste du personnel clé en indiquant les fonctions occupées;
9. la copie certifiée du reçu ou des reçus de versement de la cotisation ou des cotisations du personnel clé à l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS);
10. la copie certifiée de l'attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS);
11. l'état financier (bilan, extrait de bilan ou compte de résultat) de l'exercice 2021, certifié par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre. Sur lesdits bilans doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ;
12. les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôts des dossiers sont dispensées de la production des états financiers. Cependant, elles doivent fournir des garanties nécessaires justifiant leurs capacités financières. Pour l'appréciation des expériences, la candidature de ces sociétés nouvellement créées doit être examinée au regard des capacités professionnelles et techniques, notamment, par le biais des expériences et références obtenues par leurs dirigeants ou leurs collaborateurs;

13. la localisation des magasins de dépôt;
14. les quantités de stocks d'intrants agricoles disponibles dans les magasins de dépôts;
15. le plan d'action d'approvisionnement en intrant agricole pour la campagne agricole 2023 ;
16. les garanties de financement du plan d'action d'approvisionnement ;
17. la copie certifiée de l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
18. le rapport d'analyse de qualité des intrants Agricoles.

**Les candidats doivent avoir un agrément ou tout document administratif délivré par les services techniques du Ministère du Développement Rural attestant que l'(es) intrant (s) Agricole (s) proposé (s) est (sont) éligible (s) au programme de la subvention agricole sous peine de rejet de leur manifestation d'intérêt.**

Aucun dossier ne sera recevable sans la mention du type d'intrant agricole pour laquelle le candidat soumet sa manifestation d'intérêt. Aucun dossier soumis ne serait retourné.

### **EXAMEN DES DOSSIERS**

L'examen des dossiers porte sur la vérification des pièces constitutives du dossier et leurs conformités. Seuls les candidats, dont les pièces constitutives du dossier sont conformes pour l'essentiel, seront retenus dans le fichier des fournisseurs d'intrants agricoles au titre de la campagne agricole 2023.

Les candidats intéressés peuvent obtenir d'amples informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère du Développement Rural.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux copies dont une copie originale sous pli fermé au plus tard le ..... à 16h00mm à l'adresse suivante : Secrétariat de la Division Approvisionnement et Marchés Publics de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère du Développement Rural, BP61, Téléphone 20 23 33 34, sise au quartier Darsalam, Route de Koulouba.

Pour le ministre et par Ordre  
Le Secrétaire Général



**Daniel S. KELEMA**  
Chevalier de l'Ordre National

FICHE DE COURRIER ARRIVEE

Numéro d'enregistrement : 142	Date d'arrivée : 10/01/2023	Origine : MDR-SG (CABINET)	
Référence : 000008	Numéro du Ministère :	Date du Courrier : 10/01/2023	Type du Courrier : Autres

Objet

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERRET

IMPUTATION

DFM	DFM ADJOINT	<input checked="" type="checkbox"/> D.A.M.P	D.CM
SP/DFM	D.F	REGISSEUR	SECRETARIAT
CDI			

ANNOTATION DU DIRECTEUR

Pour attribution	Pour représentation	M' en parler	Pour lecture
Pour suivi	Urgent	A classer	Pour supervision
Pour exploitation	En instance	<input checked="" type="checkbox"/> Pour dispo. à prendre	Pour information
Pour éléments de rép	A saisir	A photocopier	Pour Observation
Pour analyse	Pour publication	En parler au.....	En rapport avec....
Pour suite à donner	Très Urgent	Pour transmission à	Remis à l'intéressé
Pour étude et avis	M'accompagner	Pour publication	M'accompagner
Synthèse	A Centraliser		

LE DFM

LE DFM ADJOINT

LE CHEF DE DIVISION

Vu le 11/01/2023  
 01

Moi même